

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**  
**CHEF DE L'ETAT**  
**CHEF DU GOUVERNEMENT**  
**GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n° 87-018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le décret n° 2016-125 du 10 mars 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013-265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n° 99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°0102/SG/PR/SP-C du 04 avril 2016

et

Y

## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : est nommé et promu à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'**Officier** pour prendre rang de la date de sa réception dans l'ordre, Monsieur GNANKADJA Laurent, Conseiller Technique du Président de la République.

**Article 2** : sont nommées à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de **chevalier** pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

**Messieurs** :

- AGANI Euloge, Traducteur ;
- AGANI Laïssi, Interprète.

**Article 3** : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 05 avril 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.

**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
l'Ordre National du Bénin,

**Dr. Koubourath OSSENI.-**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-  
DLC- INSAE3 – BAG-CST-DGCST 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASDEP-ENAM 3 – JORB 2 – INTERESSES 03.

cto

y